

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE D'AUCAMVILLE

Projet de 2^{ème} Modification Simplifiée

Le président de Toulouse Métropole informe qu'une **mise à disposition au public du projet de 2^{ème} modification simplifiée** du Plan Local d'Urbanisme, sera ouverte sur la Commune d'Aucamville :

du mardi 07 juin 2022 au jeudi 07 juillet 2022 inclus

Ce projet de 2^{ème} modification simplifiée est mis en œuvre en vue de favoriser la production de logements et de logements locatifs sociaux :

- l'introduction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Mazurié, ainsi qu'à des modifications de zonage et des évolutions réglementaires sur ce secteur. Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sera amenée à évoluer tant dans sa forme que dans son périmètre, pour répondre aux nouveaux objectifs de ce secteur, tant sur le plan de la mixité fonctionnelle que sur celui de la mixité sociale.

Le dossier du projet de 2^{ème} modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, commune d'Aucamville est consultable pendant la période de mise à disposition :

- en version informatique sur le site Internet de Toulouse Métropole www.toulouse-metropole.fr rubrique *Je Participe*,
- en version papier aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :
 - au **siège de Toulouse Métropole**, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,
 - à la **Mairie de la commune d'Aucamville**, Place Jean-Louis Bazerque, 31140 Aucamville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Toulouse Métropole du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Des horaires exceptionnels peuvent être mis en place dans les lieux de consultation du dossier et des registres compte tenu des vacances scolaires, du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales prises pendant la période de la mise à disposition.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé sécurisé** accessible 7j/7j et 24h/24h via le site internet de Toulouse Métropole www.toulouse-metropole.fr rubrique *Je Participe* ;
- sur les **registres papiers** établis sur feuillets non mobiles, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux de mise à disposition du dossier papier cités précédemment ;
 - au **siège de Toulouse Métropole**, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,
 - à la **Mairie de la commune d'Aucamville**, Place Jean-Louis Bazerque, 31140 Aucamville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30.
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 à faire parvenir pendant la durée de la mise à disposition, le cachet de la Poste faisant foi.

A l'issue de la période de mise à disposition du dossier au public, un bilan sera présenté au Conseil de la Métropole par Monsieur le Président de Toulouse Métropole et la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole.

